



MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 2 décembre 2025 à 19h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Mario Lampron
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Est/sont

absents:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Plante. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-12-101

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2025

4 - FINANCES

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 novembre 2025

5 - LÉGISLATION

5.1 - Renouvellement - Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

5.2 - Renouvellement - Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

5.3 - Carrefour jeunesse-emploi - demande de participation à l'édition 2026

5.4 - Adoption de la politique MADA et du plan d'action 2025-2028

5.5 - Mise en place d'un comité de suivi pour le plan d'action MADA 2025-2028

5.6 - Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

6 - VOIRIE

6.1 - Déneigement des cours - contrat de 3 ans

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-12-102 3.1 - Séance ordinaire du 4 novembre 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre dernier est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2025-12-103 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 novembre 2025

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 2 décembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Mario Lampron et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 3 du mois de décembre 2025

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

2025-12-104 5.1 - Renouvellement - Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Alexandre Talbot et résolu de renouveler l'adhésion de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour un montant de 1 298.75\$ l'année 2026.

2025-12-105 5.2 - Renouvellement - Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu de renouveler l'adhésion de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026 au montant de 1 125,87\$.

2025-12-106 5.3 - Carrefour jeunesse-emploi - demande de participation à l'édition 2026

Une nouvelle formule est proposée à la municipalité par le Carrefour jeunesse-emploi,

soit:

L'option 1 stagiaire: 500\$

L'option 2 stagiaires: 1 000\$

L'option 3 stagiaires: 1 500\$

Il est proposé par Charles Martin, appuyé par Sarah Pelletier et résolu de participer à l'édition 2026, l'option retenue est un stagiaire au montant de 500\$.

ADOPTÉ

2025-12-107

5.4 - Adoption de la politique MADA et du plan d'action 2025-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2023-09-081 adoptée lors de la séance du conseil du 5 septembre 2023, la municipalité a convenu de participer à la démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC d'Arthabaska, avec 15 autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Séraphine est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés depuis mai 2024, à la suite de la réponse positive du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux reçu le 28 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2024-05-051 adoptée à la séance du conseil du 7 mai 2024, la municipalité de Sainte-Séraphine a autorisé la création d'un comité local MADA dans le cadre de la démarche;

CONSIDÉRANT QU'UN sondage a été distribué en septembre 2024 et qu'une consultation citoyenne a eu lieu le 14 novembre 2024 dans la municipalité et que les données ont été recueillies et analysées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité local MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nathalie Leblanc;

QUE ce conseil adopte la Politique MADA 2025-2028 de la municipalité de Sainte-Séraphine et son plan d'action;

QUE la direction générale ou toute personne que la direction générale désignera à cette fin soient autorisées au nom de la municipalité de Sainte-Séraphine à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QUE la Politique MADA de la municipalité sera lancée et dévoilée le 10 octobre 2025 à la population.

ADOPTÉE l'unanimité des membres du conseil municipal.

2025-12-108

5.5 - Mise en place d'un comité de suivi pour le plan d'action MADA 2025-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2025-12-109, adoptée lors de la séance du conseil du 2 décembre 2025, la municipalité a adopté sa nouvelle politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2025-2028 et son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Séraphine est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Talbot;

QUE ce conseil crée un comité de suivi du plan d'action MADA 2025-2028 composé des personnes suivantes : Mme Danielle Smith Gauthier, Guy Ferland, Suzie Constant;

QUE ce conseil désigne Charles Martin pour représenter la municipalité au sein du comité de suivi;

QUE la direction générale soit autorisée au nom de la municipalité de Sainte-Séraphine, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QU'un rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche, incluant le lancement de cette politique, dans les délais prévus et en fonction du budget initial attribué pour la municipalité;

ADOPTÉE à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

2025-12-109 5.6 - Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes - Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2025;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du Conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	# lot et cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires
Éric Champagne	100, 13e rang, Ste-Séraphine	5480760	1 217,07\$	28.55\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Justin Allard, appuyée par Mario Lampron, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Séraphine autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Séraphine autorise le directeur général de la Municipalité à demander le retrait de dossiers du rôle de la vente pour défaut de paiement de taxes s'il le juge nécessaire;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Séraphine désigne Philippe Habel et Suzie Constant à agir comme représentant(e) de la Municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026.

6 - VOIRIE

2025-12-110 6.1 - Déneigement des cours - contrat de 3 ans

Considérant :

- L'importance d'assurer la sécurité des usagers;

- La nécessité de maintenir l'accès aux bâtiments et aux infrastructures en période hivernale;
- Les obligations légales en matière d'entretien des espaces extérieurs;
- L'augmentation des épisodes neigeux nécessitant une intervention rapide et organisée;

Il est résolu que :

1. Un service de déneigement régulier soit mis en place pour l'ensemble des cours relevant de la municipalité;
2. Les interventions débuteront dès qu'une accumulation de neige supérieure à 10cm sera constatée ou lorsqu'une situation jugée dangereuse sera identifiée (glissement, verglas, neige lourde).

Il est proposé par Alexandre Talbot

Et résolu que la municipalité accepte l'entrepreneur Herb-Pe-Sem au montant de 3 800\$ plus taxes par année pour 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur Sylvain Plante, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question de la vente de Gesterra et de se présenter beaucoup de nouvelle personne autour de la table des maires.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:
Rien à signaler

Comité des ressources humaines:
Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:
Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs: le bingo a été un franc succès, bravo à toute l'équipe.

Comité de la culture, bibliothèque et Écho: L'échange de livres se fera le 17 décembre et la bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 7 janvier.

Comité MADA, Politique familiale, etc.:
Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:
Rien à signaler

Comité Consultatif d'Urbanisme:
Rien à signaler

Comité activité municipale:
Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h06 et terminée à 19h14

2025-12-111 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 14, il est proposé par Nathalie Leblanc et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Sylvain Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Plante
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière